

# Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

## LE METIER d'Accompagnant Educatif et Social

Accompagner des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes vieillissantes ou des familles en prenant en compte leurs difficultés liées à l'âge, à la maladie, leurs modes de vie et les conséquences de leur situation sociale de vulnérabilité.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

## OBJECTIFS ET DEROULEMENT

La formation est conduite en alternance avec 525 h en Centre de formation et 840 h de stage en entreprise. Elle s'organise de manière modulaire :

Le DE AES est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile (ex DEAVS)
- Accompagnement de la vie en structure collective (ex DEAMP)
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

### La formation comporte :

14 h de détermination de parcours, 7 h de validation de l'acquisition des compétences. 504 heures de formation théorique dont 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités réparties ainsi :

DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126h+14h de spécialité)

DF 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98h+63h de spécialité)

DF 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63h+28h de spécialité)

DF 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70h+42h de spécialité)

*Des allègements et dispenses de formation sont prévus selon les diplômes possédés.*

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

Les candidats titulaires d'un DEAVS ou Mention Complémentaire ou DEAMP en parcours spécialité effectuent une période de stage de 175h sur le lieu d'exercice professionnel ou lieu de stage en lien avec la spécialité.

Pour les personnes en cours d'emploi, le stage comporte 700 heures sur le terrain professionnel, et 140 heures en dehors de l'établissement.

## CONDITIONS D'ACCES

Etre âgé de 18 ans à la date d'entrée en formation

Avoir confirmé son projet professionnel

Satisfaire aux épreuves d'admission comprenant une épreuve écrite d'admissibilité (dispense selon les diplômes possédés) et une épreuve orale d'admission.

## SECTEURS PROFESSIONNELS :

**Accompagnement de la vie à domicile :** SAAD, SAP ; SPASAD, SSIAD MARPA, Foyers logement, SAVS, SAMSAH, CHRS, Appartements thérapeutiques, ...

**Accompagnement de la vie en structure collective :** EHPAD, USLD, Foyers logement, MARPA, MARPAHVIÉ, MAS, FAM, Foyers de vie, ESAT, MECS, IME, IEM, ITEP, CHRS, maisons relais, appartements thérapeutiques, Accueil de jour...

**Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :** structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle...

## STATUT et FINANCEMENT

Salarié en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Salarié en poste (CIF CDI, contrat aidé, période de professionnalisation, plan de formation...)

Demandeur d'emploi : CIF CDD, Possibilité de prise en charge individuelle par Pôle Emploi



23 ROUTE DE PARIS - 24750 CHAMPCEVINEL

TÉL : 05 53 45 40 70 - FAX : 05 53 45 40 72

[cfp.champcevinel@mfr.asso.fr](mailto:cfp.champcevinel@mfr.asso.fr)

[www.cfpchampcevinel.fr](http://www.cfpchampcevinel.fr)



[mfr-nouvelle-aquitaine.fr](http://mfr-nouvelle-aquitaine.fr)